

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2019

---

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL4

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette mesure est inutile. La simple création d'une journée nationale de lutte contre la mort subite est une disposition démagogique qui illustre de la propension de cette majorité à traiter les problèmes en surface. Un tel dispositif reflète une politique court-termiste et superficielle sans véritable travail de fond.

L'instauration d'une telle journée ne va pas changer la situation de la sécurité civile en France.

Les questions de sécurité doivent faire l'objet d'un travail de longue haleine, et de mesures pérennes.

Instaurer une telle journée constitue une perte de temps et de moyens qui pourraient être employés pour ce qui constitue les besoins prioritaires de la France.

Pour ces raisons il conviendra de supprimer cet article.